

**10 novembre 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 10 novembre 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : La greffière Me Isabelle Francois, le directeur général, M. Bertrand Déry et la trésorière Mme Micheline Quilès

**2015-11-328 Adoption des procès-verbaux du 13 et 29 octobre et 2 novembre 2015**

Des copies des procès-verbaux des séances tenues les 13 et 29 octobre, et du 2 novembre 2015 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** les procès-verbaux des séances du 13 et 29 octobre, et du 2 novembre 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-329 Adoption des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 45 269 à 45 292	
45 500 à 45 546	pour un montant de 903 278,16 \$

Comptes payables :

Chèques 45 563 à 45 655	pour un montant de 201 003,23 \$
-------------------------	----------------------------------

Comptes recevables :

Comptes 5FD000127 à 5FD000137	pour un montant de 46 154,46 \$
-------------------------------	---------------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 novembre 2015**

**2015-11-330 Dépôt de documents**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, à titre de directeur général, a autorisé la proposition suivante :

- Contrat avec Gestion Pierre Gravel inc. pour le spectacle du Boogie Wonder Band qui se tiendra sur la scène mobile extérieure le 9 juillet 2016 au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit au contrat daté du 2 novembre 2015.

**2015-11-331 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Césaire**

**TEXTE INTÉGRAL DU DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE GUY  
BENJAMIN SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE**

Chères citoyennes et chers citoyens,

❖ En conformité avec l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, encore cette année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la situation financière de notre municipalité. Vous y trouverez le résultat des états financiers de l'année 2014, un aperçu de la situation de l'année 2015 et des orientations générales du budget 2016.

❖

Au risque de me répéter, je veux remercier une fois de plus tous les citoyens de faire confiance à l'équipe des élus au conseil municipal pour la gestion des fonds publics.

**ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2014**

Le rapport financier 2014 a été vérifié par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton. Le rapport a été déposé le 12 mai 2015 et présentait un excédent de fonctionnement de 940 296 \$. Les surplus non affectés totalisent 1 892 747 \$.

10 novembre 2015

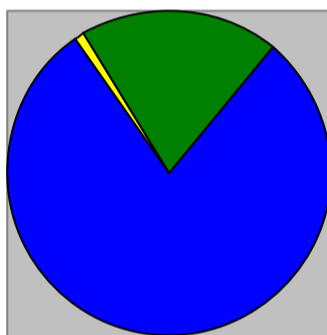
## DETTE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au cours de l'année 2014, la dette a subi une variation de 730 400 \$ et se répartit comme suit au 31 décembre 2014:

Nouvelle Ville	6 050 800 \$
Ancienne Ville	62 900 \$
<b>Pour un total de</b>	<b>6 113 700 \$</b>

De ce montant, nous devons déduire la partie de subvention provenant de programmes provinciaux et fédéraux que nous allons recevoir qui représente un montant de 1 212 900 \$

■ Nouvelle Ville ■ Ancienne Ville ■ Gouvernements



## APERÇU DE L'ANNÉE 2015

L'analyse des dépenses et des revenus projetés de l'exercice financier actuel démontre que nous prévoyons un surplus d'environ 3 475 000 \$ pour l'année 2015. De ce montant, un montant de 3 325 000 \$ provient du produit de la vente du Club de Golf et des assurances. Il est certain que ce montant peut être modifié selon la variation des dépenses de fin d'année, des revenus de droits de mutation ainsi que des obligations légales.

Plusieurs projets majeurs amorcés l'an dernier se sont concrétisés au cours des derniers mois. Parmi ceux-ci, la vente du terrain de golf au groupe Le Complexe sportif La Clinique du sport et le règlement de la réclamation relative à l'assurance de la bâtisse incendiée en novembre 2013 auront permis à la Ville de ramener plus de 3,325 M\$ dans ses coffres. Je demeure convaincu que cette transaction, faite dans l'intérêt de la communauté, permettra à notre ville de faire face aux grands défis de renouvellement de ses infrastructures.

**10 novembre 2015**

Les travaux majeurs de réfection (2.7 M\$) du Complexe sportif en sont un bon exemple. La Ville bénéficie d'une aide financière de 600 000 \$ provenant du gouvernement du Québec. Ce bâtiment construit par la Congrégation des Frères Sainte-Croix en 1974 a été acquis par la Ville en 2000. Ces travaux, rendus nécessaires pour éviter la désuétude du bâtiment, vont permettre de changer tout le revêtement extérieur tout en aménageant un nouveau vestibule d'entrée. Par ailleurs, l'efficacité énergétique du bâtiment sera optimisée avec la reconfiguration des différents systèmes de ventilation, climatisation et d'éclairage. Le chantier, commencé en août dernier, devrait se poursuivre jusqu'en mai 2016. Ces rénovations permettront ainsi de consolider un actif important de la Ville au bénéfice de toute la communauté.

Aussi, pour permettre un accès adéquat et sécuritaire tant au Complexe sportif qu'à l'immeuble de l'hôtel de ville qui abrite la caserne incendie, la Ville a acquis l'immeuble situé à son entrée Est (1097-1103 av. Saint-Paul). Cet immeuble sera démoli sous peu.

Parmi les chantiers sensibles, il y a celui de l'agrandissement de l'école primaire Saint-Vincent rendu nécessaire par l'augmentation de la clientèle scolaire qui a reçu son aval du ministère de l'Éducation. Ceci implique que les 9 propriétés situées sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy et qui ont fait l'objet d'un avis d'expropriation seront appelées à disparaître avant le début de la mise en chantier par la Commission scolaire des Hautes-Rivières prévu au premier trimestre de 2016. Il s'agit d'un projet de près de 3,5 M\$. Même si les mots sont bien impuissants à exprimer la désolation que je partage avec l'ensemble du conseil municipal, face aux grands bouleversements que cette situation crée pour les expropriés, nous tenons à leur exprimer tout notre respect.

L'année 2015 aura également permis des travaux de pavage dans certaines portions des rangs Haut-Rivière Sud et Nord, la finalisation de la rue Larose et la réfection de sections de trottoirs. Les travaux qui se parachèvent au début novembre sont évalués à plus de 500 000 \$. D'autres travaux d'entretien sont prévus l'an prochain dans les limites du budget pour préserver nos infrastructures routières et de conduites municipales.

**10 novembre 2015**

En ce qui concerne, le développement domiciliaire, voici les données transmises par le service de l'urbanisme :

- 30 nouveaux logements, dont 9 maisons unifamiliales isolées, 2 maisons jumelées et 9 maisons en rangées.
- Il y a eu 347 permis généraux émis jusqu'à présent pour l'année 2015 ainsi que 7 permis de lotissement.
- Environ 8 terrains sont encore disponibles sur les avenues Bienvenue et Denicourt pour la construction d'habitations unifamiliales isolées de 1 à 2 étages et d'habitations jumelées de 2 étages.
- La construction de maisons en rangée dans la phase II et III de la rue Larose suit son cours. Il reste environ 18 terrains à construire.
- Sur l'avenue Viens, il ne reste qu'un terrain vacant pour la construction.

#### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017**

Le programme triennal des dépenses en immobilisations prévoyait une somme de 6 220 565 \$ pour l'année 2015. Des dépenses de près de 500 000 \$ ont déjà été réalisées pour différentes immobilisations et d'autres sur le point de se finaliser.

#### **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En conformité avec l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici les informations concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Saint-Césaire pour l'année se terminant au 31 décembre 2015.

MAIRE	Rémunération	15 967,32 \$
	Allocation	7 983,72 \$
CONSEILLER	Rémunération	6 238,08 \$
	Allocation	3 119,04 \$

**10 novembre 2015**

Le maire reçoit également de la Municipalité régionale du comté de Rouville, une rémunération de base de 3 786,37 \$ et 148,50 \$ par séance pour chacun des comités dont il fait partie.

Les conseillers membres des commissions reçoivent une rémunération additionnelle de 100 \$ par séance de moins de 3 heures et de 150 \$ par séance de plus de 3 heures.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS**

Est annexée au présent rapport, comme l'exige *la Loi sur les cités et villes*, la liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus accordés depuis la dernière réunion du conseil au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière de la ville, ainsi que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant, pourvu que l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

**ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2016**

Le budget pour l'exercice 2016 est en développement. Son adoption et sa présentation seront effectuées lors d'une séance extraordinaire en décembre prochain où nous procéderons également à l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

La dette à long terme au 31 décembre 2015 devrait se répartir comme suit après un remboursement de 755 000 \$ :

Nouvelle Ville	5 354 800 \$
Ancienne Ville	3 900 \$
<b>Pour un total de</b>	<b>5 358 700 \$</b>

De ce montant, nous devons déduire la partie de subvention provenant de programmes provinciaux et fédéraux que nous allons recevoir et qui représente un montant de 999 500 \$.

**10 novembre 2015**

### **Projets 2016**

Le dossier de l'approvisionnement en eau potable figure parmi les dossiers qui évolueront l'an prochain. Différents scénarios sont toujours à l'étude et des conclusions devraient voir le jour l'an prochain. Comme autre dossier, la mise à jour du plan d'intervention des réseaux municipaux requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentement en cours sera déposée au début de 2016.

En ce qui concerne le cheminement de notre demande d'agrandissement du périmètre urbain qui pourrait permettre d'amorcer un projet de développement domiciliaire, le dossier traverse les différentes instances de présentation tant à la communauté urbaine de Montréal, la CPTAQ et le ministère des Affaires municipales.

Je souhaite la bienvenue aux gens qui ont été embauchés au cours de l'année tels que Madame Natalie Bernier, adjointe au greffe et à la taxation, Madame Patricia Gagné, technicienne à la taxation et à la comptabilité, Jonathan Massicotte, responsable du service de l'urbanisme. Je suis heureux de les accueillir dans notre équipe.

Je remercie également tous les membres du Conseil municipal pour leur disponibilité et leur soutien dans les différents dossiers de la Ville.

J'exprime ma reconnaissance envers tous les employés de la Ville pour leur bon travail année après année. Merci à chacun d'entre eux pour leur dévouement, leur implication et leur professionnalisme.

En terminant, je tiens également à remercier tous les bénévoles qui travaillent toujours aussi fort tout au long de l'année dans les différents organismes et comités de la Ville de Saint-Césaire. Sans eux et sans elles, la vitalité de la ville de Saint-Césaire ne serait pas la même. Merci à nouveau tous les citoyens qui nous refont confiance pour la saine gestion de la municipalité.

Guy Benjamin  
Maire

**10 novembre 2015**

**2015-11-332 Publication du discours du maire**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu que** le discours du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié sur le site web de la Ville et dans le journal municipal « Ville en Mouvement » de décembre 2015/ janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-333 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 403 (1361-1363, rue Vimy)**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard de l'immeuble suivant :

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 403 situé au 1361-1363, rue Vimy pour une indemnité de 262 000 \$ selon le document signé par le propriétaire le 8 octobre 2015;

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-334 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 456 (1391, Avenue Saint-Paul)**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard de l'immeuble suivant :



**10 novembre 2015**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 456 situé au 1391, Avenue Saint-Paul pour une indemnité de 360 000 \$ selon le document signé par les propriétaires le 16 octobre 2015;

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-335 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 458 (1381, Avenue Saint-Paul)**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard l'immeuble suivant :

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 458 situé au 1381 Avenue Saint-Paul pour une indemnité de 177 000 \$ selon le document signé par le propriétaire le 16 octobre 2015;

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-336 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 404 (1345-1347, rue Vimy)**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard l'immeuble suivant :

**10 novembre 2015**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 404 situé au 1345-1347 Vimy pour une indemnité de 270 500 \$ selon le document signé par la propriétaire en novembre 2015. Les frais d'évaluation engagés par la propriétaire d'une somme de 8 250 \$ plus les taxes applicables seront assumés par la Ville et payés directement aux évaluateurs Paris Ladouceur et Associés sur présentation de pièces justificatives.

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-337 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 411 (1325, rue Vimy)**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard de l'immeuble suivant :

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 411 situé au 1325, rue Vimy pour une indemnité de 255 000 \$ conditionnellement à la signature du document de proposition par le propriétaire.

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 novembre 2015**

**2015-11-338 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour la locataire du 1515, Avenue Saint-Paul**

**Considérant** qu'un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant** qu'à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard du logement suivant :

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant l'indemnité du locataire pour le logement situé au 1515, Avenue Saint-Paul au montant de 2 475 \$ selon le document signé par la locataire le 9 novembre 2015.

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-339 Régie assainissement des eaux usées - Prévisions budgétaires 2016 / Adoption**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'accepter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire pour l'année 2016, d'une somme de 823 034 \$, et que la participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de 301 678,29 \$ et celle de l'industrie Bonduelle Canada inc. est de 56 703,69 \$, ce qui représente 6,89 % dudit budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 novembre 2015**

**2015-11-340 Budget 2016 Handi Bus / Approbation**

**Considérant que** les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc. ont adopté la résolution 2015-042 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2016;

**Considérant que** le montant de quote-part de la Ville de Saint-Césaire pour 2016 s'établit à 24 220 \$;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 d'un montant de 1 010 062 \$ de Handi-Bus inc., et de verser un montant de 24 220 \$ représentant la quote-part de la Ville de Saint-Césaire afin de participer au service de transport adapté. Cette quote-part sera payée en deux (2) versements égaux, soit le 1<sup>er</sup> février 2016 et le 1<sup>er</sup> mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-341 Grille tarifaire 2016 Handi Bus / Adoption**

**Considérant que** les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc. ont adopté la résolution 2015-041 concernant la grille tarifaire 2016;

**Considérant que** le Conseil, en vertu de l'article 48.41 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12, doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus inc. qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

10 novembre 2015

Et résolu d'approuver la grille tarifaire 2016 de Handi-Bus, ci-dessous, pour le service de transport adapté :

### GRILLE TARIFAIRE 2016 – HANDI-BUS

Destination	1 <sup>er</sup> janvier 2016
<b>BILLETS UNITAIRES</b>	
Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2 Marieville	Gratuit*
Intra zone 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 ou vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	9,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Granby	11,50 \$
Zone 2 vers zone 7 Granby	11,00 \$
Zone 3 vers zone 7 Granby	10,50 \$
<b>LIVRET</b>	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	45,00 \$
<b>LAISSEZ-PASSER/CARTE MENSUELLE</b>	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 – Handi-Bus	119,50 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan

Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville

Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire

Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu

Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud

Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain

Zone 7 : Granby

\*La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu, Carignan et Marieville sur leur secteur uniquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2015-11-342 Désignation d'un membre non élu au Comité consultatif sur la ruralité MRC de Rouville

**Considérant que** le poste de représentant non élu pour siéger au Comité consultatif sur la ruralité de la MRC de Rouville sera vacant suite au départ de M. Bertrand Déry le 11 décembre 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de nommer Mme Isabelle François, à titre de responsable non élue de la Ville de Saint-Césaire, afin de siéger au Comité consultatif de la ruralité de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 novembre 2015

**2015-11-343 Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Rouville /  
Dépôt du projet d'aménagement de parc de la rue Larose**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser M.Guy Benjamin, maire à déposer le projet intitulé « Aménagement d'un parc dans le secteur de la rue Larose » présenté dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016 auprès de la MRC de Rouville afin d'obtenir une aide financière via l'appel de projets.

Le projet précise qu'une contribution monétaire de 40 000 \$ provient de la Ville laquelle comprend une contribution en services municipaux évaluée à 3 120 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-344 Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Rouville /  
Demande d'appui projet de rénovation de la cuisine du Centre  
d'Action bénévole de Saint-Césaire**

**Considérant que** le Centre d'action bénévole sollicite l'appui de la Ville dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine de son bâtiment situé au 1100, rue Leclaire;

**Considérant que** les travaux de rénovation ont pour but d'y faire de la transformation alimentaire pour les repas de popotes roulantes conformément aux normes d'hygiène du MAPAQ de même que l'amélioration des espaces servant au dépannage alimentaire;

**Considérant que** des travaux sont nécessaires à la rénovation de la cuisine pour la continuité des opérations;

**Considérant que** ce projet permet de répondre aux besoins de plus en plus de personnes démunies et vulnérables de notre communauté;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'appuyer le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire dans le dépôt de ce projet auprès de la MRC de Rouville dans le cadre des appels de projets de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 novembre 2015**

**2015-11-345 Politique de soutien aux projets structurants / Demande d'appui pour le projet de camp préparatoire à l'école Imagi'Bulles - Projet GrandiOse**

**Considérant que** le camp préparatoire à l'école Imagi'Bulles s'adresse à des enfants issus de familles en situation de vulnérabilité qui entreront à l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire en septembre prochain;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'appuyer le projet de camp préparatoire à l'école « Imagi'Bulles » présenté par le Projet GrandiOse dans le dépôt de ce projet auprès de la MRC de Rouville dans le cadre des appels de projets de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-346 Affichage du poste technicien (ne) juridique au service du greffe**

**Considérant** la réorganisation du service du greffe en raison de la nomination de madame Isabelle François au poste de directeur général;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder à l'affichage du poste de technicien (ne) juridique au service du greffe, poste à temps plein.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2015-11-347 Inscription à des formations de la Fédération québécoise des municipalités / Autorisation**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription de Denis Chagnon, conseiller, aux formations suivantes données par la Fédération québécoise des municipalités :

- Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté, le 23 janvier 2016 à St-Sébastien.
- La prise de décision en urbanisme, le 30 avril 2016 à Ste-Cécile-de-Milton.

**10 novembre 2015**

**Il est également résolu** de procéder au remboursement des dépenses de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2015-11-348 Office municipal d'habitation de St-Césaire / Révision budgétaire**

**Considérant** la transmission d'un budget révisé daté du 28 octobre 2015 pour tenir compte des corrections apportées au budget des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'approuver le budget révisé daté du 28 octobre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, lequel n'a pas d'impact sur la contribution de la Ville.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2015-11-349 Mandat de représentation à la Cour municipale à la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats**

**Considérant que** la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats assure la représentation de la Ville de Saint-Césaire à titre de poursuivante devant la Cour municipale de Saint-Césaire depuis 2012;

**Considérant** la recommandation de la greffière de la Cour municipale, Mme Francine Gendron;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser le renouvellement du mandat de représentation du cabinet d'avocats, Dufresne Hébert Comeau Avocats, pour la municipalité de Saint-Césaire pour l'année 2016, au tarif de 500 \$ par séance, tel qu'il appert de l'offre de services professionnels daté du 25 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**10 novembre 2015**

**2015-11-350 Nomination à titre de pompier**

**Considérant que** monsieur Frédéric Bergeron a été embauché à titre de pompier recruté le 12 novembre 2013 aux termes de la résolution 2013-11-397;

**Considérant qu'il** a terminé la formation et les examens requis pour être pompier,

**Considérant** la recommandation de monsieur Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Il est résolu que** monsieur Frédéric Bergeron soit nommé pompier au sein du service sécurité incendie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015. La rémunération est fixée selon l'échelle salariale des pompiers échelon 01-01 en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-351 Suivi des puits municipaux 2014-2015**

**Considérant** la proposition de suivi annuel des puits municipaux numéros 1, 2, 3 et 5;

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de mandater la firme LNA Laforest Nova Aqua de Québec pour effectuer le suivi des puits municipaux pour l'année 2015 pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission # 3231 datée du 10 septembre 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-352 Appel d'offres publiques pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour alimentation et distribution de l'eau potable**

**Considérant** les programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**10 novembre 2015**

**Et résolu** d'autoriser, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le dépôt d'un projet pour l'élaboration d'une solution en matière d'approvisionnement en eau potable pour la Ville de Saint-Césaire afin d'entamer le processus menant à l'engagement d'une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le point # 23 à l'ordre du jour a été reporté à une séance ultérieure*

**2015-11-353 Contrat de service avec Gaz Métro / Octroi d'une contribution financière pour le Complexe sportif**

**Considérant** le contrat de service et l'octroi d'une contribution financière proposé par Gaz Métro pour le Complexe sportif situé au 1109, avenue Saint-Paul;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser la signature du contrat de service général et l'octroi d'une contribution financière daté du 29 octobre 2015 entre Gaz Métro et la Ville de Saint-Césaire à l'égard de l'immeuble du Complexe sportif situé au 1109, avenue Saint-Paul.

**Il est également résolu que** monsieur Bertrand Déry soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-354 Acquisition de la suite de jeux WIBIT pour la piscine**

**Considérant** la recommandation de Monsieur Guy Patenaude, directeur services des loisirs;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de faire l'acquisition du jeu WIBIT wiggle bridge 3 auprès d'Aquam inc. de Montréal, au montant de 5 577 \$ plus les taxes applicables (incluant transport et manutention), tel qu'il appert à la soumission datée du 2 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 novembre 2015**

**2015-11-355 Achat d'un pré-filtre pour la piscine municipale**

**Considérant** la recommandation de Monsieur Guy Patenaude, directeur du service des loisirs;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un pré-filtre pour la piscine municipale auprès de la compagnie AESL Instrumentation inc. de Pierrefonds, pour la somme de 2 400 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 19 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-356 Démission au poste de serveur et préparateur d'aliments à l'aréna**

**Considérant que** madame Andrée Singh occupait le poste de serveur et préparateur d'aliments à l'aréna Guy-Nadeau;

**Considérant qu'**elle a remis sa démission aux termes de la lettre datée du 29 septembre 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de prendre acte de la démission de madame Andrée Singh au poste de serveur et préparateur d'aliments en date du 29 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-357 Radiation d'un solde / Matricule # 4430-22-4869-3-000-0000**

**Considérant** la recommandation de madame Patricia Gagné, technicienne à la taxation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de permettre la radiation par le service de la taxation du solde de 29,91 \$ apparaissant au relevé de compte daté du 15 octobre 2015 à l'égard du matricule 4430-22-4869-3-000-0000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 novembre 2015

**2015-11-358 Désignation du Comité de démolition relativement au *Règlement numéro 180 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire***

**Considérant** les pouvoirs qui sont conférés à une ville par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), concernant la démolition d'immeubles (articles 148.0.1 et suivants);

**Considérant que** le conseil municipal a adopté le 11 janvier 2011 le *Règlement numéro 180 concernant Démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire*;

**Considérant qu'**un comité technique est nommé par le conseil municipal;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu que** le comité de démolition, soit formé des personnes suivantes :

MM. Guy Benjamin, maire, Michel Denicourt et Denis Chagnon, conseillers ainsi que de M. Jonathan Massicotte, responsable du Service de l'Urbanisme qui agira à titre de secrétaire dudit Comité.

**Et que** le mandat du comité est d'un (1) an et est renouvelable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-11-329, 2015-11-330, 2015-11-332, 2015-11-333, 2015-11-334,  
2015-11-335, 2015-11-336, 2015-11-337, 2015-11-338, 2015-11-339,  
2015-11-340, 2015-11-343, 2015-11-346, 2015-11-347, 2015-11-349,  
2015-11-350, 2015-11-351, 2015-11-352, 2015-11-353, 2015-11-354,  
2015-11-355.

---

Micheline Quilès  
Trésorière